

### Mode d'emploi pour les usagers

Afin de vous aider financièrement à vous inscrire dans une association sportive, socioculturelle ou de pratiques artistiques,

**la Ville de Lunéville met à votre disposition jusqu'au 30 NOVEMBRE  
« les Tickets Jeunes ».**

- ♣ Vous êtes âgé(e) de 5 à 18 ans,
- ♣ Vous habitez à **Lunéville**,
- ♣ Vous désirez pratiquer une activité dans une association lunévilloise reconnue par le Service Municipal de la Jeunesse (voir liste au dos).

Il vous suffit pour cela de venir muni(e) du [livret de famille ou d'une pièce d'identité de l'enfant](#), ainsi qu'[un justificatif de domicile de moins de trois mois](#) en Mairie au guichet Jeunesse.

Vous recevrez votre « Ticket Jeunes » d'une valeur de 16 € que vous remettrez à l'association de votre choix, en déduction du coût de la cotisation.  
L'association sera payée par nos soins.

**IMPORTANT** : - Les Tickets Jeunes sont nominatif et ne peuvent être utilisés en aucun cas pour un autre jeune.  
- En cas de perte, aucun Ticket ne sera remplacé.  
- Les Tickets Jeunes ne peuvent pas être utilisés dans des clubs ou associations extérieur à Lunéville.



**Les Tickets jeunes sont cumulables avec les aides de la CAF, du Conseil Général, des Comités d'entreprises...**

